

[Texte]

Mr. Nault: I am quite interested in knowing just what kind of protection you as journalists have in the sense that we now have, what Mohawks would call, 55 people being put up in political trials. All the tapes you had have been confiscated. What do you do about that? Should we be yelling "foul" on your behalf?—

Mr. Bury: Yes, would you kindly? As things stand now the most recent decision was by a Nova Scotia Supreme Court—last week I think it was. It decided that we have no protection from seizure of journalistic material. That could be videotapes, sound tapes, photographs, notebooks, what have you. There are some cases going through the endless procedure it seems to take to get these things to the Supreme Court. They were supposed to be heard last November. We now hear that it might be sometime this year that they will be ruling on the very question at stake.

What happened in Montreal was that a few days after July 11 raid the provincial police cleaned out every newsroom in town. They just got warrants. The judge said, sure, sign here; no problem. They went to every television newsroom in the city and emptied them out. They took all their films from that day. Later on, another judge, I believe, saw some virtue to the other side of the discussion and padlocked on them until it is decided whether they can or cannot be used.

• 2110

But the fact remains that there is no protection yet for journalistic materials or sources or any such thing in Canada. It is a matter for the Criminal Code, so it is a federal matter. The provincial governments of several provinces have looked into it and decided they cannot help the journalists of their province. Notably in Quebec, where I come from, this has been an issue for some years. The provincial government says, we would love to help you boys and girls but we cannot; it is the Criminal Code that has to be modified and that is Ottawa, so bark in Ottawa.

Mr. Sher: I would like to reinforce here. This is an extremely important point in terms of press freedoms. There are different examples of seizures of tapes. In some cases, when journalists threw over the razor wire pictures or journalistic material, whether it was notes or video tapes, the Armed Forces—in most cases I think it was the SQ, the Sûreté de Québec—seized that material. Also, sometimes when journalists left, some material was seized. The Quebec Federation of Journalists and ourselves protested that and in some cases, in the weeks toward the end of the crisis, we were able to get some of that material back, the stuff that was seized. But the other form of seizure that Charles Bury was referring to is when after a certain incident the police go into newsrooms and seize tapes. We consider this a very dangerous violation of press freedoms because it turns journalists into the eyes and ears of the police.

[Traduction]

M. Nault: J'aimerais beaucoup savoir de quel genre de protection vous jouissez en tant que journalistes, car il y a maintenant 55 personnes à qui l'on va faire, comme disent les Mohawks, des procès politiques. Toutes les bandes que vous aviez ont été confisquées. Qu'allez-vous faire? Devrions-nous intervenir pour votre compte et dire qu'il y a tricherie?

M. Bury: Oui, ce serait gentil. La décision la plus récente a été rendue par la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse. C'était la semaine dernière, il me semble. Elle a décidé que nous ne jouissons d'aucune protection quant à la saisie de documents, qu'il s'agisse de bandes vidéo, de bandes sonores, de photographies, de carnets de notes ou autres. Il y a un certain nombre d'affaires qui sont en cours, mais il semble que ce soit interminable avant que cela ne parvienne à la Cour suprême. C'était censé être fait en novembre dernier. Or, on nous dit maintenant qu'une décision sur la grande question sera rendue dans le courant de l'année.

Ce qui s'est passé à Montréal, c'est que, quelques jours après le raid du 11 juillet, la police provinciale a vidé toutes les salles de presse de la ville. Ils ont obtenu des mandats. Le juge a dit: très bien, signez ici; il n'y a pas de problème. Ils se sont rendus dans toutes les salles de presse des stations de télévision de la ville et les ont vidées. Ils ont confisqué tous les films tournés ce jour-là. Plus tard, un autre juge, me semble-t-il, a penché de l'autre côté et les a tous mis sous clef en attendant qu'il soit décidé si l'on pourra s'en servir ou non.

Il n'en demeure pas moins qu'il n'y a toujours aucune protection pour les documents des journalistes, les sources de renseignements ou autres, ici au Canada. Cela relève du Code criminel et, partant, du gouvernement fédéral. Les gouvernements provinciaux de plusieurs provinces se sont penchés sur la question et ont décidé qu'ils ne peuvent pas aider les journalistes de leur province. Au Québec, d'où je viens, cela fait des années que cette question fait des remous. Le gouvernement provincial dit qu'il aimerait nous aider, mais qu'il ne le peut pas; que c'est le Code criminel qui doit être modifié et que c'est donc à Ottawa qu'il nous faut nous plaindre.

M. Sher: J'aimerais ajouter quelque chose ici. Il s'agit d'une question extrêmement importante dans le contexte de la liberté de la presse. Il y a différents exemples de saisies de bandes. Dans certains cas, lorsque des journalistes ont jeté par-dessus le fil des photos, des notes ou des bandes vidéo, les forces armées—et dans la plupart des cas, je pense que c'était la SQ, c'est-à-dire la Sûreté de Québec—les ont saisies. D'autre part, il est arrivé que des journalistes se voient confisquer leur matériel lorsqu'ils partaient. La Fédération des journalistes du Québec et nous-mêmes avons protesté et, dans certains cas, dans les dernières semaines de la crise, nous avons pu récupérer une partie de ce qui avait été saisi. Charles Bury parlait cependant d'un autre genre de saisie, où, après un incident, la police se rend dans les salles de presse et saisit toutes les bandes. Nous trouvons qu'il s'agit là d'une violation très dangereuse de la liberté de la presse, car cela fait des journalistes les yeux et les oreilles de la police.